



## MODALITES INSCRIPTIONS ECOLES ET ENFANCE JEUNESSE

Deux demandes parallèles sont à réaliser par les familles

### Inscription uniquement scolaire

### Inscription aux services de la Mairie

Accueil périscolaire/ALSH/Restauration/  
Transport scolaire

#### Ecole Maternelle

Directrice :

**Mme ORTUNO**

Journée de décharge le lundi

☎ : 02.38.76.25.06

✉ : [ecm-claude-de-loynes-saint-cyr-en-val@ac-orleans-tours.fr](mailto:ecm-claude-de-loynes-saint-cyr-en-val@ac-orleans-tours.fr)

#### Ecole Élémentaire

Directrice :

**Mme PERIGON**

Journée de décharge le lundi

☎ : 02.38.76.20.45

✉ : [ec-claude-de-loynes-saint-cyr-en-val@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-claude-de-loynes-saint-cyr-en-val@ac-orleans-tours.fr)

#### Mairie de Saint-Cyr-en-Val

#### Pôle Enfance Jeunesse

☎ : 02.38.76.84.20

✉ : [enf-jeun@mairie-saintcyrenval.fr](mailto:enf-jeun@mairie-saintcyrenval.fr)

Site internet : [www.mairie-saintcyrenval.fr](http://www.mairie-saintcyrenval.fr)

La Directrice procède à l'inscription sur présentation d'un certificat scolaire délivré par la Mairie.

#### Démarche :

- 1) Demander la fiche d'inscription scolaire auprès de l'accueil de la Mairie ou télécharger la fiche sur le site internet de la ville
- 2) Déposer à l'accueil de la Mairie la fiche d'inscription scolaire complétée avec les pièces justificatives demandées
- 3) Le dossier sera traité en Mairie et un certificat scolaire sera édité et signé par Monsieur le Maire
- 4) Venir récupérer le dossier à l'accueil de la Mairie une semaine après son dépôt
- 5) Prendre rendez-vous auprès de l'école
- 6) Se rendre à votre rendez-vous à l'école avec votre dossier et le certificat signé par Monsieur le Maire

**Rappel : Les directrices ne renseignent pas sur les activités périscolaires qui dépendent de la Mairie**

#### Démarche :

- 1) Demander à l'accueil de la Mairie ou télécharger la **fiche de renseignements famille** sur le site internet de la ville ainsi que la plaquette jeunesse
- 2) Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser au Pôle Enfance Jeunesse
- 3) Déposer à l'accueil de la Mairie la fiche de renseignements complétée avec les pièces justificatives demandées
- 4) Le Pôle Enfance Jeunesse saisira les données de votre dossier dans le portail familles (le portail familles est une plateforme numérique avec laquelle vous gérez de chez vous les inscriptions de vos enfants)
- 5) Un mail vous sera adressé avec **un lien et un login** qui vous permettra de vous connecter à votre espace personnel. Une notice d'utilisation du portail familles est disponible sur le site internet de la ville (vie locale/pôle enfance jeunesse)
- 6) Vous devrez procéder aux inscriptions de vos enfants suivant vos besoins (accueil périscolaire, restauration...) directement en cochant et en validant les jours souhaités. **ATTENTION** vous devez respecter les délais d'inscriptions sinon vous n'avez plus l'accès disponible. Vous recevez directement à votre domicile et sur votre espace personnel la facture du mois précédent
- 7) Il est indispensable de prendre connaissance des règlements intérieurs des différentes structures pour mieux appréhender le fonctionnement de chaque service